

aux Ordonnances du Prince, étoient composées du Clergé & de la Noblesse, seules conditions reconnues alors pour libres parmi les François. Les Evêques étoient comptez au nombre des Grands, & on les consideroit même comme les premiers entre les Grands de l'Etat.

Dagobert ayant cédé son Royaume d'Austrasie à Sigebert son fils aîné, son Historien parle de cette disposition comme faite, dit-il, par le conseil des Grands ou des Evêques, *cum concilio Pontificum seu Procerum*, & avec le consentement des principaux Seigneurs du Royaume.

Nos premiers François avoient reçu de leurs Ancêtres, comme par tradition, cette déférence pour les Ministres de la Religion. Je n'ai point encore traité de leur Culte, on en trouve peu de choses dans l'Histoire. Gregoire de Tours nous apprend seulement que semblables aux Germains, ils reveroient les endroits les plus enfoncés des Forêts, & qu'ils prenoient pour un sentiment de piété cette honneur religieuse qu'ils ressentoient dans ces lieux sombres & secrets. Certainement, dit cet Auteur, dans le onzième Livre de son Histoire, Chap. X. Les François ne connoissoient pas le vrai Dieu, mais ils s'étoient formez des Simulacres de Forêts & d'Eaux, qu'ils adoroient comme des Divinitez.

Aparentement qu'ils tenoient des Germains une Religion grossiere: le préjugé & la coutume les avoient entraînez, & ils mettoient au rang des veritez, des erreurs anciennes & consacrées par le tems.

Nos Evêques, depuis la conversion de Clovis, n'eurent pas moins de consideration & d'autorité parmi les François, que les Prêtres des faux dieux en avoient eu parmi les Germains; ils étoient